

Je conviens volontiers qu'il en est ainsi. Cependant, parce que le gouvernement fédéral participe à raison de 75 p. 100, s'ensuit-il qu'il doive appliquer un règlement interdisant aux gouvernements provinciaux d'augmenter le niveau de la pension de vieillesse autant qu'ils le désirent.

L'hon. M. MARTIN: L'honorable député trouvera la réponse dans le projet de loi dont la Chambre sera saisie.

M. JOHNSTON: Je suis heureux de l'apprendre. Le ministre conviendra que cette mesure se fait attendre depuis déjà trop longtemps. Nos citoyens âgés ont reçu trop peu depuis un grand nombre d'années; ils ont dû vivre dans la pauvreté. J'espère...

M. KNOWLES: Et ils resteront pauvres.

M. JOHNSTON: J'espère que le bill du gouvernement fédéral concernant la pension de vieillesse comportera une somme mensuelle bien supérieure à \$30. J'ose croire aussi qu'il ne sera plus question de l'évaluation des ressources, parce que cette condition est imposée par le Dominion, et non par les provinces. S'il en est ainsi, le ministre aurait alors raison dans sa critique, je crois.

L'hon. M. MARTIN: Encore une question. Etant donné ce que je demandais tout à l'heure, l'honorable député sait-il que la Colombie-Britannique, la province voisine, paie plus que l'Alberta?

M. JOHNSTON: Oui, mais à sa toute dernière session, l'Assemblée législative albertaine a pourvu à l'établissement de services médicaux autrement plus étendus qu'en Colombie-Britannique.

L'hon. M. MARTIN: Oh non!

M. JOHNSTON: L'Alberta a toujours battu la marche à cet égard. Je suis bien aise que les autres provinces emboîtent le pas. M'est avis, du reste, que l'Alberta a fait sa bonne part pour inciter le Gouvernement à présenter une loi des pensions qui, espérons-nous, en vaudra la peine.

M. KNOWLES: Nous sommes au Parlement du Canada. Tenons-nous en donc à des questions de notre ressort.

M. JOHNSTON: A mon avis, la pension des vieillards devrait être de beaucoup supérieure à \$30 par mois. Elle devrait être d'au moins \$50 par mois, sans évaluation des ressources. Certains trouveront amusant ou même insensé de proposer une pension de \$50 pour nos vieilles gens. Mais est-ce insensé de croire que nos vieillards ne peuvent vivre à moins, vu la hausse des prix? Certes non. Comment pouvons-nous compter que nos

aïeuls, des gens qui ne reçoivent pas assez pour subsister, puissent continuer à vivre ainsi?

Incidentement, à propos de la pension aux aveugles, j'estime qu'elle est aussi insuffisante. Mais le temps file plus vite encore que je le croyais. J'aborde donc un autre sujet. Je désire dire quelques mots au sujet du discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) et de ce groupe de nos cultivateurs que n'atteint pas l'exposé budgétaire et qui doivent acquitter les mêmes impôts. L'honorable député de Battle-River (M. Fair) s'est enquis du nombre de cultivateurs qui acquittent l'impôt sur le revenu, et les documents déposés indiquent qu'en 1945-1946 ils étaient dans la proportion de 3.6 p. 100 du total. Je conclus que 96.4 p. 100 des cultivateurs canadiens gagnent moins que \$750 s'ils sont célibataires et moins que \$1,500 s'ils sont mariés. Dans la province de Québec, un cultivateur seulement sur mille touche suffisamment de revenu pour avoir à verser l'impôt. C'est à ce groupe que faisait allusion l'honorable député de Pontiac (M. Caouette) lorsqu'il a demandé au Gouvernement de leur assurer des normes convenables d'existence. Voici ce que le harsard fait dire à l'honorable député de Montmagny-L'Islet:

Monsieur l'Orateur, puisqu'il me reste quelques minutes, je désire lire, en français, quelques extraits du volume de M. Henry de Jouvenel, intitulé *Huit cents ans de Révolution française*:

"Law ou Lass, ce financier de génie, a conçu toutes les formules du crédit moderne. Il les jette à la volée sur un pays en détresse, avec la foi joyeuse de l'inventeur qui attribue à sa découverte une vertu universelle."

L'honorable député a posé une question, et je désire y répondre. La déclaration indique jusqu'où peut aller l'ignorance. L'a-t-il formulée à dessein? Je l'ignore. Si c'est par pure ignorance, il a toute ma sympathie, mais si c'est à dessein, alors il n'est pas question de sympathie. Tout honorable représentant, qu'il ait passé un, deux, dix ou douze ans à la Chambre, devrait savoir que le crédit social est un système de distribution d'excédents. Lorsque mon honorable collègue parle d'un pays en détresse, il n'évoque certes pas le Crédit social. Le Canada n'est certes pas en détresse, c'est un des pays les plus productifs de l'univers. L'autre jour, le ministre signalait que, cette année, notre production atteindra le chiffre de 11.1 milliards, peut-être même 12 milliards de dollars.

Pourquoi y aurait-il, dans la province de Québec, des familles au niveau de vie inférieur à la normale? Si les denrées nous manquaient, ce serait bien autre chose; mais, à en croire le ministre, notre pays est l'un des plus riches de l'univers. Aucune famille, au